

Conditions générales de vente

1 - Généralités.

A défaut de contrat conclu entre le client et TEKIN ou de dispositions particulières convenues par écrit, les commandes adressées à TEKIN, seront soumises aux présentes conditions générales, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client et notamment ses conditions générales d'achat.

2 - Prix.

Les prix figurant sur toute offre de prix communiquée par TEKIN sont exprimés hors taxes. Ils sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de la remise de l'offre. Les prix sont fermes et non révisables à condition que la commande parvienne à TEKIN, avant l'expiration du délai de validité indiqué sur l'offre de prix. A défaut d'indication de délai de validité celui-ci sera de 60 jours.

3 - Commandes

Les commandes doivent parvenir à TEKIN, soit par courrier, soit par mail ou soit par télécopie confirmée par courrier dans les 8 jours. L'annulation ou la suppression d'une commande ne peut se faire sans le consentement et l'accord écrit de TEKIN.

Sauf conditions particulières, les commandes inférieures à 200 euros HT hors frais de port ne sont pas acceptées.

4 - Délais de livraison.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leurs dépassements ne peuvent entraîner ni annulation de commande ni indemnité sauf stipulation contraire acceptée par TEKIN. Toutefois, en cas de retard non justifié pour un événement de force majeure ou de cas fortuits, tels que grèves, inondations, incendies, etc... et si les deux parties ne peuvent se mettre d'accord sur de nouveaux délais, la vente peut être résiliée par le client.

5 - Transport et livraison.

Sauf stipulation contraire, les marchandises sont expédiées port et emballage en sus à la charge de l'acheteur.

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Il lui appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu les recours contre les transporteurs. Le choix du transporteur par le vendeur ne modifie pas cette obligation de l'acheteur.

Les produits seront livrés en "emballage perdu". L'acheteur s'oblige à respecter la législation en vigueur (y compris décrets et règlements concernant les restrictions au droit d'exporter sur certains produits).

6 - Conditions de paiement.

L'ouverture d'un compte client s'effectue lors de la première commande qui fait l'objet d'un paiement immédiat.

Sauf conditions particulières, les marchandises sont payables sans escompte au siège social de TEKIN à 30 jours date d'émission de facture.

Toutes commandes inférieures à 200 euros hors taxes, doivent être accompagnées de leurs règlements.

Les commandes destinées à l'exportation sont soumises à l'acceptation préalable de TEKIN et à l'accord des parties sur les conditions d'expédition et de règlement.

Le défaut de paiement autorise le vendeur à suspendre toute livraison et à annuler toute commande.

7 - Pénalités de retard de paiement.

Conformément aux dispositions légales (art 441-6 et suivants du code du commerce), une pénalité de retard sera due de plein droit par l'acheteur sur toutes les factures dont la date d'échéance est dépassée. La pénalité sera calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal et sera appliquée sur le montant hors taxe de la facture.

Les pénalités sont exigibles à compter du jour suivant la date d'échéance mentionnée sur la facture et cessent d'être dues le jour de disponibilité des fonds par le vendeur.

Ces pénalités seront majorées des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire fixé par décret.

8 - Défaut de paiement.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours et de suspendre l'exécution de nos obligations.

Conformément à l'article 1226 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées, en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité fixe de 10% de leur montant.

9 - Clause de réserve de propriété.

Conformément à l'article 3 de la Loi n° 80 335 du 12.05.1980, le vendeur conserve la propriété des matériels livrés jusqu'au complet règlement des factures concernant lesdits matériels. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu d'en aviser immédiatement le vendeur. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis au vendeur à titre de dédommagement.

10 - Conformité.

La constatation de la conformité des produits avec les spécifications techniques définies par TEKIN sera réputée acquise si, dans un délai de 15 jours à compter de la livraison le client n'a pas fait de réserves par écrit.

11 - Retour des marchandises.

Tout retour de matériel ne peut être fait qu'à titre exceptionnel, après notre accord écrit pour des marchandises livrées depuis moins de 15 jours. Les frais de transport et assurance sont alors à la charge du client. Toutefois, les marchandises faisant l'objet d'une commande spéciale ne peuvent être ni échangées, ni reprises.

12 - Garantie.

Sauf stipulations particulières, nos marchandises sont garanties pendant une période d'un an à compter de la date de livraison. La garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des produits affectés d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit. Les frais de retour au titre de la garantie sont supportés par le client.

Cette garantie ne s'appliquera qu'aux défauts qui se sont révélés pendant cette période. Elle ne s'applique pas à des défauts résultants :

- d'un mauvais entretien par le client,
- d'un non respect quelconque des spécifications TEKIN,
- d'une modification non approuvée par TEKIN,
- d'une réparation effectuée par l'acheteur sans autorisation de

TEKIN.

TEKIN ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour accidents aux personnes, dommages à ses biens distincts de l'objet ou manque à gagner.

13 - Origine.

Nos produits ne peuvent être revendus qu'avec leurs marquages d'origine. Dans le cas contraire, la perte de garantie est totale.

14 - Réclamations.

Les réclamations ne font pas obstacle au règlement : elles doivent être formulées dans un délai de quinze jours ouvrables à dater de la réception de la marchandise. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être admise.

15 - Juridiction.

Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français. A défaut d'accord à l'amiable, à toutes contestations ou litiges, relatives aux présentes conditions générales de vente, il sera attribué compétence exclusive au Tribunal de Commerce de TOURS.